

ENSEIGNANT

Direction : DNRFP

Intitulé du poste	Résidences	Catégories	Branches
Enseignant	Tourcoing Enseignement	A	AG
	Rouen Enseignement	A et B	AG
	La Rochelle Enseignement général	A et B	SURV
	La Rochelle Enseignement Spécialiste	A, B et C	SURV

Activités et spécificités liées au poste:

- Transmission des méthodes de travail, des connaissances techniques et réglementaires, des règles déontologiques.
- Conception, préparation et actualisation des supports de formation sur les fondamentaux douaniers ou sur des sujets spécifiques en formation initiale et/ou continue.
- Évaluation de l'acquis des stagiaires par la proposition de sujets d'épreuves, de tests de connaissances et d'exercices pratiques.
- Bilans pédagogiques à l'issue des interventions.
- à l'ENBD : - astreintes liées au port de l'uniforme et à la discipline surveillance;
 - la résidence « La Rochelle enseignement général. » comprend également les formateurs sécurité et les moniteurs de tir ;
 - la résidence « La Rochelle enseignement Spécialistes » comprend les enseignants titulaires d'une des spécialités ou compétences particulières suivantes en surveillance : chef de quart, marin-pont, mécanicien de marine, maître de chien, motocycliste

Qualités requises :

- Comportement général exemplaire.
- Esprit de synthèse, sens pratique et facultés permettant d'exposer simplement un sujet en public et d'animer un groupe de façon dynamique.
- Adaptabilité à des publics et des contextes hétérogènes (amphithéâtre de 200 personnes ou groupe de 15 personnes, niveaux de formation différents...).
- Aptitude au changement et à l'innovation.
- Réactivité face à des situations diverses.
- Qualités de rédaction.

nb : le candidat peut être convoqué pour un entretien en vue d'apprécier ses compétences, notamment quand celles-ci n'ont pas pu être évaluées dans le cadre de formations occasionnelles à la DNRFP.

Critères de sélection de la CAPL DNRFP compétente (Tourcoing ou La Rochelle) :

- Aptitudes pédagogiques déjà validées dans le cadre de l'animation de séances de formation professionnelle clairement identifiées.
- Détention du niveau de formation requis pour les domaines thématiques recherchés.
- Le cas échéant, éléments résultant de l'entretien préalable.
- Pour les candidats à l'ENBD, expérience technique et pratique en surveillance (cursus professionnel, connaissance de terrain et savoir faire confirmés...), détention de la spécialité requise pour l'enseignement dans la résidence « spécialiste »

